



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tiers payant

Question écrite n° 61621

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de généralisation du tiers-payant pour les consultations médicales. Ainsi les patients n'auront plus à avancer d'argent lors d'une consultation médicale ; mais ceux-ci sont inquiets des risques liés aux abus ; de plus certains patients ne sont pas couverts par une mutuelle. Il lui demande si elle a envisagé cette situation dans le projet et quelles mesures elle entend prendre pour rassurer les Français.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61621

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6302

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)